

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 octobre 2016**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le lundi 3 octobre 2016 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2016-10-235

2. Adoption de l'ordre du jour

Copie de l'ordre du jour est remise aux membres du Conseil municipal. Le maire en donne lecture.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 12 septembre 2016
4. 329, rue Principale : demande de dérogation mineure
5. Affaires financières :
 - 5.1. Comptes
 - 5.2. Budget 2017
 - 5.2.1. Date de la séance
 - 5.2.2. Subventions aux organismes
6. Première période de questions
7. Correspondance
8. Assurance collective : mandat
9. Vérification financière 2016 : contrat
10. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes : représentant et substitut
11. Bureau municipal :
 - 11.1. Rejointolement de briques
 - 11.2. Serveur
12. 8^e Rang : servitude d'empiètement
13. Régie intermunicipale d'incendie : budget 2017
14. Transport adapté : entente
15. Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable : appel d'offres
16. Traitement des eaux usées : achat de sulfate ferrique
17. Traitement de l'eau potable : achat d'une pompe
18. Demandes :
 - 18.1. AFÉAS
 - 18.1.1. Cours de yoga au Centre municipal : changement de dates
 - 18.1.2. Salon Arts et Artisanat : demande de don
 - 18.2. Comité du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville : rencontre
 - 18.3. Sécurité routière : suggestions
 - 18.4. Hydro-Québec : consentement
19. Fédération canadienne des municipalités : Réseau des leaders

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 octobre 2016**

20. Organismes de la Municipalité : politique concernant le service de photocopies
21. Urbanisme :
 - 21.1. Règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations : résultat de la tenue du registre
 - 21.2. Règlement numéro 2016-358-3 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage : résultat de la demande de participation à un référendum
 - 21.3. Règlement numéro 2016-358-5 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de permettre l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1 : avis de motion
 - 21.4. Services professionnels
22. Terrain des loisirs : plantation d'arbres – soumissions
23. Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités
24. Collecte de feuilles : lundi 14 novembre
25. Varia
26. Deuxième période de questions
27. Levée de la séance

Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-236

Ajournement de la séance

Considérant le grand nombre de citoyens présents dans la salle;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'ajourner la séance du Conseil municipal et de déplacer le lieu de la tenue de la séance au Centre municipal situé au 510, 9^e Rang à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le maire Mario van Rossum
 Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Ont voté contre : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

REJETÉE

2016-10-237

Ajournement de la séance

Considérant le grand nombre de citoyens présents dans la salle;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 octobre 2016**

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'ajourner la séance du Conseil municipal;
- de donner un avis public de 7 jours; et
- de tenir la séance au Centre municipal situé au 510, 9^e Rang à Sainte-Brigide-d'Iberville le 11 octobre 2016.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le maire Mario van Rossum
 Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

Ont voté contre : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

REJETÉE

Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Monsieur le conseiller Daniel Bonneau quittent la salle du Conseil municipal à 20 h 10. Le défaut de quorum est constaté.

À 21 h 10, en présence de Monsieur le maire Mario van Rossum, Messieurs les conseillers André Côté et Gaétan Coutu ajournent la séance au lundi 17 octobre 2016 à 20 h.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Reprise de la séance ordinaire du 3 octobre 2016 du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville, tenue le lundi 17 octobre 2016 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Daniel Bonneau, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

Ouverture de la séance

À 20 h, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance et suggère de prendre un moment de réflexion à la mémoire de Madame Gisèle Laguë-Bonvouloir.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

Ordre du jour

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

2016-10-238 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2016, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-239 Terrain des loisirs : aménagement du terrain

Considérant que le maire a refusé de signer la résolution numéro 2016-09-231 adoptée par le Conseil lors de la séance tenue le 12 septembre 2016 et que celle-ci doit être soumise de nouveau à la considération du Conseil;

Considérant que les Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. désirent faire enlever la butte sur le terrain des loisirs, procéder au nivellement du terrain et y installer une clôture;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'approuver le projet présenté;
- de fournir les services de l'inspecteur municipal pour la rédaction des documents d'appel d'offres.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-10-240 Terrain des loisirs : plantation d'arbres

Considérant que le maire a refusé de signer la résolution numéro 2016-09-232 adoptée par le Conseil lors de la séance tenue le 12 septembre 2016 et que celle-ci doit être soumise de nouveau à la considération du Conseil;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

Considérant que les Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. désirent procéder à l'achat et à la plantation d'une dizaine d'arbres sur le terrain des loisirs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'approuver le projet présenté;
- de fournir les services de l'inspecteur municipal pour obtenir des soumissions de différents fournisseurs.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-10-241

4. 329, rue Principale : demande de dérogation mineure

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée à la Municipalité sous le numéro DPDRL160100 concernant le 329, rue Principale, lot 4 391 785, afin de :

- permettre l'agrandissement d'un garage privé isolé à des fins résidentielles, à une distance de 1,0 mètre d'une ligne de terrain alors que le règlement de zonage prévoit une distance minimale de 2,0 mètres d'une ligne de terrain;
- permettre l'agrandissement d'un garage privé isolé de sorte que la superficie totale des bâtiments accessoires sur le terrain serait de 150 mètres carrés alors que le règlement prévoit une superficie totale maximale de 110 mètres carrés;

Considérant que l'agrandissement n'est pas visible de la rue et s'intègre bien dans le milieu environnant;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée (réf. résolution No 2016-030);

Considérant qu'il n'y a aucune question ou commentaire de la part des personnes présentes dans la salle;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

5. Affaires financières

2016-10-242

5.1 Comptes

Le maire donne lecture de la liste des comptes.

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 3 octobre 2016 totalisant un montant de 146 785,53 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2.1 Budget 2017 : date de la séance

Les membres du Conseil fixent au lundi 12 décembre 2016 à 20 h la date de la séance extraordinaire au cours de laquelle le budget 2017 de la Municipalité sera adopté.

5.2.2 Budget 2017 : subventions aux organismes

Une lettre sera transmise aux organismes de la Municipalité, à qui une subvention est remise annuellement, les invitant à transmettre leurs demandes pour l'année 2017, et ce, avant la tenue de la séance de travail relative au budget, prévue le 26 novembre prochain.

6. Première période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

7. Correspondance

Le maire donne lecture de la liste de la correspondance reçue en date du 3 octobre 2016.

2016-10-243

8. Assurance collective : mandat

Considérant que la Municipalité a déjà adhéré au contrat d'assurance collective émis par Desjardins Sécurité Financière, dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ;

Considérant que la FQM, par son conseil d'administration, a fait connaître sa décision de gérer elle-même, et à l'interne, l'assurance collective et a notamment constitué, à cette fin, un comité composé d'élus, de directeurs généraux de municipalités ou de MRC et de représentants de l'ADMQ et de l'ADGMRCQ;

Considérant que le contrat intervenu entre la FQM, l'ADMQ et Desjardins Sécurité Financière doit être renégocié à l'automne 2016, pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017;

Considérant que la FQM a retenu les services des actuaires AON-HEWITT pour la représenter et la conseiller notamment dans la négociation de ce

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

renouvellement de contrat et qu'elle s'est engagée à consulter l'ADMQ quant aux conditions de ce renouvellement;

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu que la Municipalité mandate la FQM et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour la représenter dans la négociation de ce renouvellement;

Considérant que le comité mis sur pied par la FQM doit faire connaître ses recommandations quant aux modalités et au contenu d'un nouveau régime au début de l'année 2017, les conclusions du comité devant être mises en application, après un appel d'offres au bénéfice des municipalités visées par ce régime, le ou vers le 1^{er} janvier 2018;

Considérant que pour être en mesure de mieux protéger les intérêts des municipalités et organismes membres du regroupement, la FQM et l'ADMQ souhaitent continuer à agir comme preneur du contrat cadre auprès de l'assureur, ce que désire également la Municipalité;

Considérant que ce mode de gestion devrait générer des économies pour les municipalités visées par ce régime;

Considérant que le statut de la FQM comme preneur du contrat cadre ainsi que son rôle de négociateur pour son renouvellement, avec ou sans amendement, correspondent à la mission que lui confient exclusivement les articles 14.71 et 708 du *Code municipal* ainsi que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville mandate, irrévocablement jusqu'au 31 décembre 2017, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) pour agir à titre de représentants exclusifs pour négocier l'adhésion de la Municipalité et le renouvellement du régime d'assurance collective intervenu dans le cadre du régime de la FQM et de l'ADMQ, et ce, auprès de Desjardins Sécurité Financière ou, si nécessaire, de tout autre assureur;
- que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) soient autorisés exclusivement à négocier et à convenir, avec tout courtier et Desjardins Sécurité Financière, toute mesure pouvant être nécessaire pour assurer une transition harmonieuse entre le régime en vigueur et celui à être convenu au terme de sa renégociation jusqu'au 31 décembre 2016;
- que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) soient autorisés à obtenir accès au dossier d'assurance collective de la Municipalité, et ce, auprès de tout courtier ou de Desjardins Sécurité Financière;
- que la Fédération québécoise des municipalités et son mandataire désigné (actuellement AON-HEWITT) soient autorisés à négocier, contre rémunération, les services fournis respectivement par eux;
- que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer son mandataire désigné et y substituer un autre;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

- que la prise d'effet de la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-244 9. Vérification financière 2016 : contrat

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la soumission de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby pour la vérification financière 2016 de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'accorder le contrat pour la vérification financière 2016 à la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton de Granby, selon la soumission datée du 23 septembre 2016, le tout pour un montant de 15 600 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-245 10. Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes : représentant et substitut

Considérant que la vente pour défaut de paiement de taxes se tiendra le 20 octobre 2016 à la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que certains immeubles situés sur le territoire de la Municipalité seront mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

Considérant qu'il serait opportun de procéder à la nomination d'un représentant de la Municipalité et d'un substitut pour cette vente à l'enchère;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de représentante et Madame Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, à titre de substitut pour représenter la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville lors de la vente pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 20 octobre 2016 à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-246 11.1 Bureau municipal : rejointement de briques

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la soumission de Maçonnerie Boulais Larocque pour le rejointement de briques au bureau municipal sur le mur du côté gauche de la nouvelle section du bâtiment;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

- d'octroyer le contrat de rejointement de briques à Maçonnerie Boulais Larocque, selon les termes de la soumission datée du 30 septembre 2016, le tout pour un montant de 850 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-247 11.2 Bureau municipal : serveur

Considérant que le serveur informatique du bureau municipal doit être remplacé;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'autoriser l'achat et l'installation d'un nouveau serveur de Développement Innovations Haut-Richelieu, selon les termes de la soumission datée du 5 octobre 2016, le tout pour un montant maximal de 2 689 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-248 12. 8^e Rang : servitude d'empiètement

Considérant la résolution numéro 2016-07-166 par laquelle le Conseil accorde une servitude d'empiètement dans l'emprise du 8^e Rang pour le bâtiment situé au 560, 8^e Rang;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'acte de servitude préparé par Me Olivier Beauregard-Paquette;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'acte de servitude, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-249 13. Régie intermunicipale d'incendie : budget 2017

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que la quote-part des municipalités est établie à 291 804 \$;

Considérant que la quote-part de Sainte-Brigide-d'Iberville est établie à 100 672 \$ (34,50 %);

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

- d'accepter les prévisions budgétaires 2017 de la Régie intermunicipale d'incendie;
- de prévoir les sommes nécessaires au budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-250 14. Transport adapté : entente

Considérant la résolution numéro 2016-07-170 par laquelle le Conseil décrète l'adhésion de la Municipalité au service de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi pour l'année 2017;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du projet d'*Entente intermunicipale concernant le service de transport adapté et collectif sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville* à intervenir entre la MRC Brome-Missisquoi et la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-251 15. Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable : appel d'offres

Considérant que le contrat pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux usées et de traitement d'eau potable avec la firme NORDIKeau inc. se termine le 31 décembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une liste de firmes à inviter;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'autoriser la préparation de l'appel d'offres avec les options 1 an et 2 ans;
- de transmettre l'appel d'offres aux firmes apparaissant sur la liste proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-252 16. Traitement des eaux usées : achat de sulfate ferrique

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de sulfate ferrique pour le traitement des eaux usées;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la soumission de Kemira;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

- d'autoriser l'achat d'environ 7,75 tonnes métriques de sulfate ferrique de Kemira, selon les termes de la soumission datée du 20 septembre 2016, le tout pour un montant maximal de 3 000 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-253

17. Traitement de l'eau potable : achat d'une pompe

Considérant que le coût de réparation de l'une des deux pompes doseuses de chlore pour le traitement de l'eau potable est évalué à plus de 1 500 \$;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la soumission de ChemAction pour la fourniture d'une nouvelle pompe;

Considérant qu'il est préférable de garder une deuxième pompe en réserve en cas de bris;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'autoriser l'achat d'une pompe doseuse de chlore de ChemAction, selon les termes de la soumission datée du 3 octobre 2016, le tout pour un montant de 1 591 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. Demandes

18.1.1 AFÉAS : cours de yoga au Centre municipal – changement de dates

Lors de la séance tenue le 12 septembre 2016, le Conseil a permis à l'AFÉAS de Sainte-Brigide d'utiliser gratuitement le Centre municipal pour les cours de yoga offerts à ses membres le lundi de 15 h 30 à 16 h 30, et ce, du 12 septembre au 12 décembre 2016 (réf. résolution No 2016-09-224).

L'horaire de ces cours a été modifié. Ils se tiendront le mardi de 15 h 30 à 16 h 30 du 13 septembre au 13 décembre 2016.

2016-10-254

18.1.2 AFÉAS : Salon Arts et Artisanat – demande de don

Considérant la lettre datée du 22 septembre 2016 de Madame Paulette Lassonde, responsable des commanditaires pour le Salon Arts et Artisanat de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS) de Sainte-Brigide, demandant à la Municipalité une aide financière pour ce Salon qui aura lieu les 29 et 30 octobre 2016;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 50 \$ à l'AFÉAS de Sainte-Brigide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

18.2 Comité du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville : rencontre

La lettre datée du 20 septembre 2016 de Monsieur Jean Giguère, président du Comité du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville, transmise par courriel à la Municipalité le 26 septembre 2016 et demandant une rencontre avec le Conseil municipal est déposée.

Une rencontre s'est tenue le mardi 11 octobre dernier.

18.3 Sécurité routière : suggestions

Le maire donne lecture de la lettre datée du 29 septembre 2016 d'une résidente de Sainte-Brigide-d'Iberville offrant plusieurs suggestions concernant l'amélioration de la sécurité routière au village.

2016-10-255

Rue Principale (Route 104) : traverse piétonnière

Considérant que la mise en place d'une traverse piétonnière sur la rue Principale (Route 104) vis-à-vis du 8^e Rang ainsi que la réduction de la limite de vitesse permise dans le secteur villageois contribueraient à accroître la sécurité des citoyens;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville doit obtenir l'approbation du ministère des Transports du Québec avant de mettre en place une traverse piétonnière sur cette route numérotée (Route 104);

Considérant que la détermination de la limite de vitesse permise sur la rue Principale (Route 104) relève du ministère des Transports du Québec;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- de demander l'approbation du ministère des Transports du Québec pour la mise en place d'une traverse piétonnière sur la rue Principale (Route 104), vis-à-vis du 8^e Rang;
- de demander au ministère des Transports du Québec de réduire la limite de vitesse permise à 40 km sur la rue Principale (Route 104), et ce, à partir du rang des Irlandais jusqu'au rang de la Rivière Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-256

18.4 Hydro-Québec : consentement

Considérant qu'à l'occasion, Hydro-Québec fait parvenir à la Municipalité des demandes de consentement pour intervenir sur le réseau électrique situé sur le territoire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'autoriser Monsieur Julien Mainville, inspecteur municipal, à signer toute demande de consentement de la part d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

2016-10-257

19. Fédération canadienne des municipalités : Réseau des leaders

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la lettre datée du 2 septembre 2016 de la Fédération canadienne des municipalités demandant la désignation d'un ou plusieurs leaders s'illustrant au sein de la collectivité, qui deviendront les représentants de la Municipalité aux événements du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- de désigner Madame Réjeanne Duval Giroux, Madame Adrienne St-Pierre Daigneault et Monsieur Stéphane Surprenant à titre de leaders communautaires pour représenter la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville dans le cadre des célébrations du 150^e anniversaire de la Confédération du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-258

20. Organismes de la Municipalité : politique concernant le service de photocopies

Considérant que les membres du Conseil désirent établir une politique concernant le service de photocopies pour les organismes de la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- d'offrir le service de photocopies gratuitement aux organismes de la Municipalité, pour l'envoi d'un document aux citoyens de la Municipalité, et ce, une fois par année aux conditions suivantes :
 - le document doit consister en une page recto ou recto-verso et imprimée en noir;
 - l'organisme doit fournir le papier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Urbanisme

21.1 Règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations : résultat de la tenue du registre

Le certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relatif au règlement numéro 2016-358-2 est déposé.

Nombre requis de demandes : 15
Nombre de demandes faites : 22

2016-10-259

Règlement numéro 2016-358-2 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations : retrait

Considérant le nombre de demandes faites dans le cadre de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

numéro 2016-358-2 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de permettre les projets intégrés d'habitations dans la zone Mrci-1;

Considérant que les membres du Conseil ne désirent pas tenir de scrutin référendaire pour ce règlement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- de procéder au retrait du règlement numéro 2016-358-2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21.2 Règlement numéro 2016-358-3 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage : résultat de la demande de participation à un référendum

Les membres du Conseil sont informés qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement numéro 2016-358-3 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de modifier les dispositions relatives aux usages complémentaires à un usage résidentiel. Le règlement n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Avis de motion

21.3 Règlement numéro 2016-358-5 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin de permettre l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1 : avis de motion

Madame la conseillère Diane Thériault déclare qu'elle est en conflit d'intérêt par rapport au dossier relatif au projet de règlement permettant l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1.

Madame la conseillère Carole Laroche donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera un règlement amendant le règlement relatif au zonage afin de permettre l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1.

2016-10-260

21.4 Services professionnels

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'offre de services de la firme Les Services exp inc. pour la rédaction de trois projets d'amendement aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'octroyer le contrat à Les Services exp inc., selon les termes de l'offre de services datée du 3 octobre 2016, le tout pour un montant de 1 700 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

2016-10-261 22.1 Terrain des loisirs : plantation d'arbres

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des soumissions pour la fourniture d'arbres à être plantés sur le terrain des loisirs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'autoriser l'achat d'un maximum de 10 arbres de Pépinière Dominique Savio, selon les termes de la soumission numéro 9816 datée du 20 septembre 2016, excluant le transport, le tout pour un montant maximal de 2 000 \$ plus toutes les taxes applicables.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-10-262 22.2 Terrain des loisirs : jeux d'eau

Considérant que les membres du Conseil désirent que la Municipalité dépose un projet dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec – Volet Fonds des petites collectivités (FPC) pour l'installation de jeux d'eau sur le terrain des loisirs;

Considérant que le projet est évalué à 100 000 \$;

Considérant que la Municipalité devra participer pour le tiers des coûts;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière;
- de confirmer l'engagement de la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents requis, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

2016-10-263

22.3 Terrain des loisirs : pierres pour le stationnement

Considérant que le Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. demande l'aide de la Municipalité pour défrayer le coût d'achat de pierres pour le stationnement du terrain des loisirs;

Considérant que la pierre est déjà en place;

En conséquence, Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu :

- d'entériner l'achat d'environ 150 tonnes de pierres pour le stationnement du terrain des loisirs, le tout pour un montant maximal de 2 250 \$ plus toutes les taxes applicables.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-10-264

22.4 Terrain des loisirs : installation d'une clôture

Considérant que le Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. demande la permission d'installer une clôture sur le terrain des loisirs;

Considérant qu'il a été confirmé que les coûts reliés à ce projet font partie des travaux subventionnés dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

Considérant que les Loisirs sont en attente d'un plan préparé par Denicourt-Arpenteurs géomètres inc.;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'autoriser les Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. à installer une clôture sur le terrain des loisirs, et ce, à l'endroit qui sera déterminé au plan de l'arpenteur.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Daniel Bonneau
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

Ont voté contre : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

23. Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités

Le maire donne lecture du rapport de l'inspecteur municipal et du rapport des permis émis pour le mois de septembre 2016.

Chacun des membres du Conseil municipal fait un rapport verbal de ses activités.

24. Collecte de feuilles : lundi 14 novembre

Les membres du Conseil sont informés que la collecte annuelle de feuilles effectuée par Compo-Haut-Richelieu se tiendra le lundi 14 novembre prochain à compter de 7 h.

25. Varia

2016-10-265

25.1 Photocopieur : contrat de location

Considérant qu'il est possible de mettre fin, sans frais, au contrat de location du photocopieur venant à échéance au printemps 2017;

Considérant que selon les offres reçues, le coût mensuel de location et le coût du programme de service d'un nouvel appareil sont plus bas que les coûts actuels;

Considérant qu'il a été confirmé que la Municipalité recevra un crédit concernant les frais d'assurance payés depuis 2012;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'autoriser l'annulation du contrat présentement en vigueur pour l'appareil Kyocera TA-3550ci;
- d'accepter la proposition datée du 11 octobre 2016 de Kyocera Document Solutions Canada Ltée pour un appareil multifonction Kyocera TaskAlfa modèle 5052ci couleur, comme suit (taxes non incluses) :
 - loyer mensuel : 158,50 \$ par mois, moins le crédit relatif aux frais d'assurance payés depuis 2012;
 - coût par copie, tout inclus : 0,05 \$ (couleur), 0,008 \$ (noir);
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-266

25.2 Secrétaire

Considérant que Madame Danik Desbiens est à l'emploi de la Municipalité à titre de secrétaire-réceptionniste en remplacement de Madame Valérie Pelletier;

Considérant que Madame Pelletier sera de retour à son poste de secrétaire-réceptionniste le mardi 25 octobre prochain;

Considérant qu'il est opportun de prolonger la période d'emploi de Madame Desbiens;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

Considérant que les membres du Conseil désirent maintenir à 40 heures la semaine de travail pour le poste de secrétaire-réceptionniste;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- de prolonger la période d'emploi de Madame Danik Desbiens à titre de secrétaire, et ce, jusqu'au vendredi 4 novembre 2016 inclusivement;
- de maintenir à 40 heures la semaine de travail de la secrétaire-réceptionniste, incluant les heures dédiées aux réunions des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-267 25.3 Bureau municipal : jours et heures d'ouverture

Considérant que les membres du Conseil désirent modifier l'horaire d'ouverture du bureau municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'établir l'horaire d'ouverture du bureau municipal comme suit : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-10-268 25.4 Ambulances Demers Inc. : permission pour stationner à la caserne

Considérant qu'Ambulances Demers Inc. demande la permission de stationner, au besoin, une ambulance à la caserne d'incendie de la Municipalité afin de mieux couvrir le territoire;

Considérant qu'Ambulances Demers Inc. demande également la permission de donner accès au bâtiment de la caserne à ses ambulanciers;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'accorder les permissions demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26. Deuxième période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2016-10-269 27. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Daniel Bonneau propose et il est résolu de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 17 octobre 2016**

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière